

## CIRCUIT DE LA PRE-INSTRUCTION (POUR LES GRANDS PROJETS)

### ACTEURS

Architecte,  
Maître d'ouvrage

### ACTIONS

\* Déposer au siège de l'AURS un dossier de pré- instruction (au niveau de l'accueil) :  
- Pièces constitutives du dossier : plan côté/plan cadastral/certificat de propriété de date récente/plans du projet lisibles et à l'échelle 1/100<sup>ème</sup>.  
\* Transmettre le dossier par E-mail preinstruction@aur.org.ma »

\* Recevoir la demande de pré- instruction pour traitement.

Personne chargée de  
la pré- instruction

1- Projet se situant  
à Rabat

- Etape 1 : transmettre le dossier au service des affaires juridiques et foncières pour étude.  
- Etape 2 : transmettre le dossier au service technique de la Gestion Urbaine pour étude.  
- Etape 3 : vérifier les remarques émises par le chef d'antenne.  
- Etape 4 : remettre le dossier traité à la personne chargée de la pré- instruction.

2- Projet se situant  
à Salé

- Etape 1 : transmettre le dossier au service des affaires juridiques et foncières pour étude.  
- Etape 2 : transmettre le dossier au service technique de la Gestion Urbaine pour étude.  
- Etape 3 : vérifier les remarques émises par le chef d'antenne.  
- Etape 4 : remettre le dossier traité à la personne chargée de la pré- instruction.

\* Contacter le maître d'ouvrage ou le propriétaire pour régler les prestations de l'AURS.

\* Remettre les remarques à l'architecte ou au maître d'ouvrage par bordereau signé par Monsieur le Directeur Général ou par E-mail.

**N.B. :** en cas de besoin, s'adresser à Mlle Mengad Hind, Chef d'Antenne de Rabat.

\* Tél : 0537-57-54-23 / 0537-57-55-55

\* E.mail : mengad@aur.org.ma